

SPS ENAP
M. LEMOZY Cédric
Secrétaire Générale National Adjoint du SPS
Membre de la commission exécutive National
En charge de l'ENAP
sps.enap@gmail.com

Le 15 février 2024 à Aix en Provence



**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE
DES SURVEILLANTS**

M. Huet-Lambing Cyril
Secrétaire Générale National Adjoint du SPS
Membre de la commission exécutive National
En charge de DISP Marseille
sps.di.pacacorse@gmail.com
Tél : 06.58.73.92.27

Le SPS EN ENTRETIEN MULTILATERAL AVEC M. Emmanuel RAZOUS DAP Adjoint

Le 15 février 2024, à 17h00, notre Organisation Syndicale a été conviée à un échange avec M. Razous Emmanuel, Directeur Adjoint de l'Administration Pénitentiaire.

Cette rencontre a eu lieu à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) où les représentants des Organisations Syndicales des Personnels en Formation ont pu dialoguer avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire sur plusieurs problématiques essentielles à l'amélioration des conditions de formation et d'intégration des Surveillants en cours et à l'issue de leurs scolarités.

Les sujets abordés comprenaient :

1. Hébergement pendant les transitions : Une question particulièrement pressante concerne le logement des élèves durant les week-ends de transition entre l'ENAP et les stages, et inversement. Le manque de solutions d'hébergement durant ces périodes crée une situation précaire pour les élèves, notamment pour ceux qui sont en période de congés. Le SPS a exprimé l'urgence d'une réponse concrète pour faciliter ces transitions et assurer le bien-être des élèves.
2. Problématiques de logement post-ENAP : La question du logement après la période de formation à l'ENAP a également été mise en exergue. Les élèves se retrouvent souvent face à des difficultés pour trouver un logement adéquat dans la continuité de leur parcours professionnel, ce qui nécessite une attention accrue de la part de l'administration.
3. Rémunération des élèves en début de cycle : Le SPS a porté à l'attention de M. Razous le problème récurrent de retards dans les paiements en début de cycle. Cette situation génère des inquiétudes financières et nuit au moral des élèves. Le syndicat attend des mesures effectives qui garantiront la régularité et la ponctualité des paiements dès l'entame du parcours de formation.

4. Respect de la note de cadrage de stage : Des incohérences ont été relevées concernant le respect de la note de cadrage de stage par certains établissements. Le SPS insiste sur l'importance du suivi adéquat des directives établies pour les stages afin que l'expérience formatrice des élèves soit homogène et conforme aux standards de l'ENAP.

5. Gestion des élèves et stagiaires dans certains établissements : Le SPS demeure préoccupé par le traitement réservé à certains élèves ou stagiaires dans divers établissements, en ce qui concerne leur gestion. Des cas de gestion inadéquate ont été signalés, soulevant des questions sur l'uniformité de la qualité de l'encadrement et le respect du parcours de formation prévu. Le Syndicat souligne l'importance d'une surveillance accrue et d'une harmonisation des pratiques de gestion afin de garantir des conditions d'apprentissage et de travail équitables et respectueuses pour tous les stagiaires.

M. Razous Emmanuel a écouté attentivement et s'est engagé à travailler de concert avec les organisations syndicales pour trouver des solutions viables et rapides. Des propositions seront examinées lors des prochaines réunions de travail, et des actions seront déterminées pour remédier à ces situations préoccupantes.

Le SPS reste déterminé à défendre les intérêts des élèves et à assurer que les conditions de formation offertes par l'ENAP soient à la hauteur des attentes et des besoins de tous les futurs surveillants en formation.



Le bureau SPS ENAP